Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

[1] Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
[2] La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
[3] En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
[4] Lors de la réponse, seul le premier.ère signataire peut reprendre la parole.

1er signataire :	**Serge Werlen**	**Le Centre**
Date du dépôt :	06.10.2026	
Sujet :	Pour le développement de lieux de rencontre de proximité visant à lutter contre l'isolement social des personnes âgées à Sion	

La Ville de Sion, à l'instar du canton du Valais et de l'ensemble de la Suisse, est confrontée à un vieillissement progressif de sa population. Une part croissante des habitantes et habitants a atteint ou dépasse l'âge de la retraite, souvent dans un bon état de santé et avec une espérance de vie prolongée.

Si cette évolution constitue un progrès indéniable, elle s'accompagne également de nouveaux défis. Parmi ceux-ci figure en particulier le risque accru d'isolement social, qui touche de nombreuses personnes âgées vivant à domicile, notamment après des événements de vie tels que le veuvage, la perte de mobilité ou l'éloignement des proches.

Cette période, située entre la fin d'une phase de vieillissement actif et l'éventuelle entrée en institution, est souvent marquée par une diminution des liens sociaux, alors même que les personnes concernées ne relèvent pas encore d'une prise en charge médico-sociale formelle. L'isolement social constitue pourtant un facteur reconnu de détérioration de la santé psychique et physique, de perte d'autonomie et, à terme, d'entrée prématurée en établissement médico-social.

A l'échelle communale, la prévention de l'isolement social représente ainsi un enjeu majeur de santé publique, de cohésion sociale et de qualité de vie.

Constat à l'échelle de la Ville de Sion

Sion présente des atouts particuliers pour répondre à cet enjeu :

- une structure urbaine organisée en quartiers,
- la présence de lieux publics et d'espaces de proximité,
- un tissu associatif et bénévole déjà actif,
- une politique communale attentive aux besoins des seniors.

Toutefois, les offres existantes peuvent encore être complétées par des espaces de rencontre simples, accessibles et non institutionnels, permettant aux personnes âgées de maintenir des liens sociaux réguliers, sans pression ni stigmatisation.

De nombreuses personnes âgées expriment avant tout le besoin de :

- voir du monde,
- échanger de manière informelle,
- sortir de chez elles sans obligation,
- se sentir pleinement intégrées à la vie sociale, sans être « cataloguées » comme dépendantes.

Il convient toutefois de relever que l'offre actuelle, tout comme les besoins des personnes âgées, n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire communal.

Les réalités diffèrent sensiblement d'un quartier à l'autre, voire entre les villages rattachés à la Ville, en fonction de la densité de population, de l'accessibilité des lieux, de la présence d'infrastructures de proximité et du tissu associatif existant.

- Un diagnostic différencié, quartier par quartier et village par village, apparaît dès lors comme une condition essentielle, afin de développer des réponses adaptées aux spécificités locales et d'éviter des solutions uniformes peu en phase avec les réalités du terrain.

Objectifs du postulat

Le présent postulat vise à inviter le Conseil municipal à examiner les possibilités de :

- renforcer la lutte contre l'isolement social des personnes âgées vivant à domicile ;
- développer ou soutenir des lieux de rencontre de proximité, intégrés dans les quartiers de la Ville de Sion ;
- privilégier des approches non institutionnelles, humaines et conviviales ;
- agir de manière préventive, en amont de situations de perte d'autonomie ou de recours aux structures médico-sociales.
- fonder le développement de ces lieux de rencontre sur un diagnostic territorial différencié, tenant compte de la diversité des quartiers et des villages de la Ville de Sion, ainsi que de la variabilité de l'offre existante selon les zones.

Orientations proposées

Sans préjuger des modalités définitives, les pistes suivantes pourraient être étudiées :

- création ou soutien de cafés seniors ou cafés de quartier, organisés de manière régulière ;
- mise à disposition ou valorisation de lieux existants (espaces communaux, locaux de quartier, établissements partenaires) à vocation sociale ;
- partenariats avec les acteurs déjà actifs (associations locales, bénévoles, CMS, Pro Senectute, structures socioculturelles) ;
- développement d'animations légères centrées sur la convivialité et l'échange, sans obligation de participation.

Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures lourdes, mais de renforcer des réponses simples, visibles et adaptées à la réalité locale.

Rôle de la Ville

Dans ce cadre, la Ville de Sion pourrait notamment :

- jouer un rôle de coordination et d'impulsion ;
- soutenir des projets à l'échelle des quartiers ;
- faciliter la mise en réseau des acteurs concernés ;
- inscrire explicitement la lutte contre l'isolement social dans sa politique en faveur des seniors.

Au vu de ce qui précède, les postulants demandent au Conseil municipal de :

1. étudier les possibilités de développer ou de soutenir des lieux de rencontre de proximité destinés aux personnes âgées vivant à domicile ;
2. évaluer les formes que pourraient prendre ces dispositifs à Sion, sur la base d'un diagnostic différencié tenant compte des spécificités propres à chaque quartier et village;
3. examiner les synergies possibles avec les acteurs locaux existants ;
4. présenter, le cas échéant, un rapport ou des propositions concrètes au Conseil général.

Conclusion

La lutte contre l'isolement social des personnes âgées constitue un investissement social à long terme : elle améliore la qualité de vie, renforce la cohésion sociale et contribue à prévenir des situations de vulnérabilité plus coûteuses et plus lourdes pour la collectivité.

Par des actions simples, proches des habitantes et habitants, la Ville de Sion a l'opportunité de renforcer son rôle de ville inclusive, attentive à toutes les générations.

Cette approche territoriale et de proximité s'inscrit pleinement dans une vision politique claire du Centre: « Nos villages et nos quartiers, c'est capital ! »

En reconnaissant que les besoins varient selon les lieux de vie, et en privilégiant des réponses construites à l'échelle des quartiers et des villages, la Ville affirme que la cohésion sociale se bâtit d'abord là où les gens vivent, se rencontrent et créent du lien au quotidien.

Serge Werlen

Prénom Nom	Signature
Nathieu Nendaz	
Annick Riand Leone	
Gabriel-Tukima	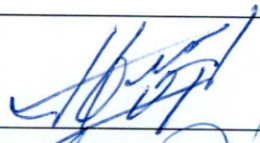
Aurélien D'Andrès	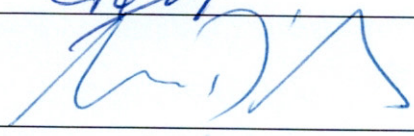
Kévin Neiland	
Marie Berra-Puglisi	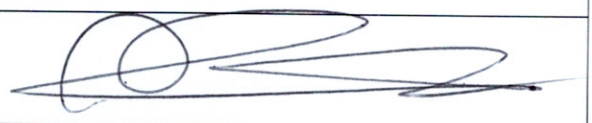
Vaic Perruchoud	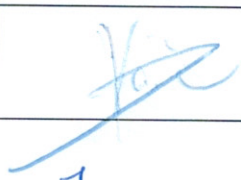
Isabelle De Werra	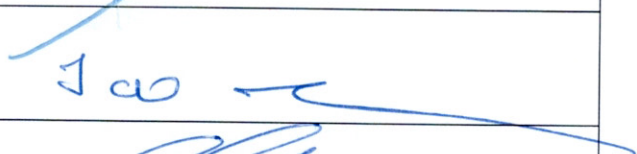
Valérie de Lavallaz	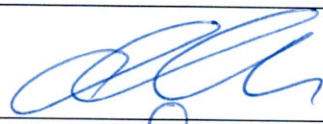
Janique Luyet	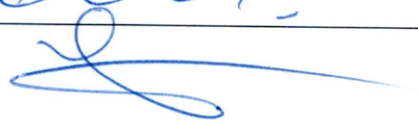
David Haefliger	
Emmanuel Theler	
Florian Micheloud	
Grégoire Iborra	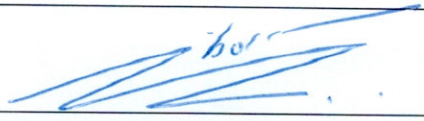

Prénom Nom	Signature
Sophie Bourban-Rathis	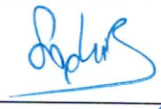
Christophe Pittet	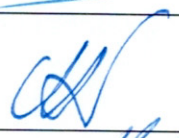
Stéphane Haefliger	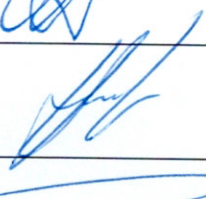
Rey Edouard	